

11 mars 2022

**AMEREVE**

**Décès de mon conjoint : comment utiliser mes placements?**

# GRUPE PASTEUR MUTUALITE

Qui sommes-nous?

Depuis 160 ans, Groupe Pasteur Mutualité incarne un mutualisme vivant et milite pour une confraternité active. Créés et administrés par des professionnels de santé, nous participons à l'accompagnement au quotidien de toutes les communautés des métiers de la santé : médecins, pharmaciens, vétérinaires, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes.

Aujourd'hui, c'est ....

138 000 adhérents

76 mutuelles adhérentes

412 collaborateurs



# Décès de mon conjoint : comment utiliser mes placements?

- **Quelques pistes et réflexions**
- 1/ Principes généraux de la succession
- 2/ Vos projets, vos besoins
- 3/ Les classes d'actifs
- 4/ Un exemple et des astuces



# 1/ Principes généraux de la succession

- Depuis la loi TEPA de 2007, le conjoint est exonéré de droits de succession. Mais quels sont ses droits?
- Précision utile : le partenaire de PACS a-t-il la qualité de conjoint?
- Quid de l'assurance-vie?

***Un exemple pour comprendre :*** M. et Mme DUPONT sont mariés depuis 1990, 3 enfants communs. Pas de disposition spécifique (ni contrat de mariage, ni donation entre époux, ni testament). Ils ont une maison de 500 000 €, un appartement de 200 000 € et 100 000 € d'économies (compte courant). Ce patrimoine a été constitué par le couple au fur et à mesure des années.

- Quelles sont les parts de chacun des héritiers en cas de décès de Monsieur?
- Quels droits de succession à payer par chacun ?



## 2/ Vos projets, vos besoins

- Conserver la jouissance de la résidence principale
- Compléter vos revenus
- Transmettre à la génération suivante



### 3/ Les classes d'actifs

- **Les placements garantis et liquides** : *compte courant, livret, support en euros...*  
Quelle place leur consacrer dans le patrimoine du conjoint survivant ? Epargne de précaution charges à court terme. Maximum 6 mois de revenus.
- **L'immobilier de rendement** : *en direct, en SCI ou en SCPI...*  
Quelle place leur consacrer dans le patrimoine du conjoint survivant ? A adapter en fonction de vos revenus et de vos charges, mais aussi de votre fiscalité.
- **Les placements volatiles** : *actions, obligations, private equity...*  
Quelle place leur consacrer dans le patrimoine du conjoint survivant ? A réduire progressivement.



## 4/ Un exemple et des astuces

Résidence principale : propriétaire 50%, usufruitière 50%

Liquidités : 30 000 €

Assurance-vie alimentée avant ses 70 ans : 100 000 €

Liquidités à percevoir suite à la succession : 200 000 €

AVANT

⇒ Conserver en liquidités une épargne de précaution : livret A ou LDDS (1%)

⇒ Ne pas verser précipitamment les fonds sur le contrat d'assurance-vie : attention au mélange des primes avant et après 70 ans, attention au remploi éventuel de fonds démembrés

⇒ Evaluer le besoin de revenus complémentaires et le risque de rachat

## 4/ Un exemple et des astuces

Résidence principale : propriétaire 50%, usufruitière 50%

Liquidités : 30 000 €

Assurance-vie alimentée avant ses 70 ans : 100 000 €

Liquidités à percevoir suite à la succession : 200 000 €

- Livret A : 22950 € (1%), LDDS 7050 € (1%)
  - Assurance-vie alimentée avant 70 ans : 100 000 €
  - Souscription de SCPI en NP : 145 000 €
- pour reconstituer 200 000 € en 10 ans*
- Ouverture assurance-vie ou contrat de capi. : 55 000 €
- pour compléter librement ses revenus*

AVANT

APRES



**Vos questions**

**Merci de votre attention.**

**Julien LAURENT**

**06 68 87 60 68**

**[julien.laurent@gpm.fr](mailto:julien.laurent@gpm.fr)**



 **GPM  
GESTION  
PRIVÉE**

GRUPE PASTEUR MUTUALITÉ